

Contrat groupe Assurance statutaire

La protection sociale des agents territoriaux implique des obligations pour les collectivités.

Pour se prémunir contre les risques financiers liés à l'absentéisme (maladie, accident, maternité, décès...), le **CDG 84 propose un contrat groupe d'assurance statutaire.**

- ◆ **Contrat actuel** : en partenariat avec CNP Assurances et le courtier RELYENS, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.
- ◆ **Nouveau contrat** : en cours de remise en concurrence pour une prise d'effet au 1er janvier 2026, pour 4 ans.

Pourquoi rejoindre le contrat groupe du CDG 84 ?

- ◆ Mutualisation des risques
- ◆ Délais de remboursement courts
- ◆ Gestion dématérialisée
- ◆ Conseil médical & assistance juridique
- ◆ Aide à la réinsertion professionnelle & accompagnement psychologique

Mandez le CDG 84 sans engagement !

Le contrat groupe actuel prend fin le 31 décembre 2025.

Le CDG 84 lance une nouvelle mise en concurrence pour un contrat de 4 ans **à compter du 1er janvier 2026.**

👉 **Donnez mandat au CDG 84** pour y participer **sans engagement** : Vous restez libre de ne pas adhérer si les conditions proposées ne vous conviennent pas.

